



FAQ

Premiers pas

Avant-propos

SPIP¹ est le système de publication développé par le minirézo pour la gestion du site uZine². Nous le livrons à chacun, sous licence libre (GPL). Vous pouvez donc l'utiliser *librement* pour votre propre site, qu'il soit personnel, associatif ou marchand.

Copyright (c)2001-2002 Arnaud Martin, Antoine Pitrou et Philippe Rivière.
Permission is granted to copy, distribute and/or modify this document
under the terms of the GNU Free Documentation License, Version 1.2
or any later version published by the Free Software Foundation;
with no Invariant Sections, no Front-Cover Texts, and no Back-Cover Texts.
A copy of the license is included in the section entitled "GNU
Free Documentation License".

Dont voici une traduction « libre » :

Copyright ©2001-2002 Arnaud Martin, Antoine Pitrou et Philippe Rivière.

Il est permis de copier, distribuer et/ou modifier ce document en respect des termes de la « GNU Free Documentation License », Version 1.2 ou supérieure telle que publiée par la « Free Software Foundation ».

Une copie de la licence peut être obtenue à l'adresse suivante :

[http ://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)

VERSION 20021217
Compilation du document
à l'aide de PDF \LaTeX
Philippe Charlier

¹Version actuelle : SPIP 1.5

²[http ://www.uzine.net](http://www.uzine.net)

Table des matières

Avant-propos	i
1 C'est quoi cette histoire d'espace privé ?	1
2 Comment installer SPIP ?	1
3 Comment réinstaller SPIP si je n'arrive plus à accéder à l'espace privé ?	1
4 De quoi a besoin SPIP pour fonctionner ?	1
5 Est-ce que je peux utiliser SPIP pour réaliser un site marchand, un site avec des pubs, ou un site de droite, ou un site qui débîne le logiciel libre ...	2
6 Est-ce que je peux vendre un service utilisant SPIP ? Est-ce que je peux monter une activité professionnelle autour de SPIP ?	2
7 J'ai créé une rubrique, mais elle n'apparaît pas dans le site public !	2
8 J'ai perdu mon login et/ou mon mot de passe ...	2
9 Je voudrais une nouvelle fonctionnalité ...	3
10 Mon problème n'est pas mentionné dans cette FAQ. Que faire ?	3
11 Mon site est vide, que dois-je faire ?	3
12 Mon site sous SPIP est planté, est-ce que je vous fais un procès ?	3

1 C'est quoi cette histoire d'espace privé ?

8 avril 2002

Un site créé avec SPIP est divisé entre deux parties distinctes :

- ▷ *le site public* est l'ensemble des pages accessibles à tout visiteur. Il s'agit de l'affichage des articles, brèves, rubriques que vous avez publiés, ainsi que des interventions dans les forums qui y sont associés. Il s'agit de tous les fichiers se trouvant à la racine de l'installation SPIP, ainsi que dans les répertoires `IMG/` et `NAVPICS/`.
- ▷ *l'espace privé* est l'espace à accès restreint dans lequel les administrateurs et rédacteurs peuvent écrire des articles, des brèves, modifier la structure du site, suivre les contributions postées dans les forums, etc. Cet espace nécessite d'être *enregistré*, c'est-à-dire d'avoir un accès login/mot de passe. Il est accessible depuis le répertoire `ecrire/` de l'installation SPIP (il s'agit en fait de la même adresse que celle utilisée pour installer SPIP).

2 Comment installer SPIP ?

8 avril 2002

La page « Installer SPIP »³ explique tout ce que vous devez savoir.

3 Comment réinstaller SPIP si je n'arrive plus à accéder à l'espace privé ?

8 avril 2002

Allez dans le répertoire `ecrire/` avec votre client FTP, effacez le fichier `inc-connect.php3` et, s'il existe, le fichier `.htaccess`. Puis suivez la procédure d'installation standard (cf. question précédente).

Important : la procédure de réinstallation ne détruit pas la base de données (articles, rubriques, etc.). Elle sert simplement à recréer un accès administrateur au site, et à générer des fichiers d'authentification corrects.

Lors de l'installation, la vérification des droits d'accès échoue à cause des répertoires `CACHE` et `IMG`. Pourtant, je suis sûr d'avoir réglé les droits correctement.

Il s'agit probablement d'un problème de majuscules. Vérifiez la façon dont ces deux répertoires ont été créés chez votre hébergeur. S'ils sont en minuscules, renommez-les en majuscules (avec votre logiciel de transfert de fichiers).

4 De quoi a besoin SPIP pour fonctionner ?

8 avril 2002 par l'équipe de SPIP

SPIP a besoin (outre, bien sûr, un compte Web) de PHP3 ou 4, et d'une base de données MySQL. Voir la page « Installer SPIP »⁴ pour plus de détails.

Est-ce que cela marche sous tous les hébergeurs proposant les logiciels ci-dessus ? Quels sont les hébergeurs testés ?

Cela ne marchera pas forcément sous tous les hébergeurs car certains offrent une configuration extrêmement bridée (par exemple, obligation de créer les tables MySQL à la main).

Nous établissons progressivement une liste des hébergeurs acceptant SPIP. Consultez cette page pour plus d'informations⁵.

³<http://www.uzine.net/article402.html>

⁴<http://www.uzine.net/article402.html>

⁵<http://www.uzine.net/article885.html>

5 Est-ce que je peux utiliser SPIP pour réaliser un site marchand, un site avec des pubs, ou un site de droite, ou un site qui débîne le logiciel libre ...

8 avril 2002

Vous faites bien ce que vous voulez ...

6 Est-ce que je peux vendre un service utilisant SPIP ? Est-ce que je peux monter une activité professionnelle autour de SPIP ?

8 avril 2002

Vous faites bien ce que vous voulez ...

Plus sérieusement, plusieurs utilisateurs nous ont déjà demandé si « ça ne nous embêtait pas » qu'ils utilisent SPIP dans le cadre de leur activité professionnelle (vendre des sites réalisés sous SPIP, vendre des formations à SPIP ...). La réponse est claire : « ça ne nous embête pas », bien au contraire. Si nous avons choisi de diffuser SPIP sous GPL, c'est bien pour cela. Si SPIP peut vous aider économiquement, nous en serons plus que flattés.

7 J'ai créé une rubrique, mais elle n'apparaît pas dans le site public !

8 avril 2002

Seules apparaissent les rubriques contenant au moins un article *publié* (nous soulignons), ainsi que les rubriques *englobant* celles-ci. Il faut donc au minimum écrire un article et le publier. Vous pouvez bien sûr publier un article fantôme afin de tester le système.

J'ai fait tout cela, mais rien n'apparaît !

Le site public utilise un système de cache, c'est-à-dire que les fichiers sont recalculés à intervalles réguliers (toutes les heures ou toutes les deux heures, en fonction des réglages à l'intérieur des scripts PHP). Ce système permet d'économiser les accès à la base MySQL, et de continuer à fonctionner au cas où MySQL est planté (ce qui est fréquent chez certains hébergeurs de piètre qualité).

Il faut donc forcer la régénération de la page que vous pensez erronée. Pour cela, posez un cookie depuis l'espace privé, ce qui affichera un bouton « recalculer cette page » sur chaque page de l'espace public. Puis appuyez sur le dit bouton sur la page désirée (par exemple, sur la page d'index si vous désirez voir apparaître vos premières rubriques).

8 J'ai perdu mon login et/ou mon mot de passe ...

8 avril 2002

Les mots de passe ne sont pas récupérables pour des raisons de sécurité. S'il y a d'autres administrateurs que vous, vous pouvez leur écrire afin qu'ils vous changent votre mot de passe en prenant soin de vous communiquer les nouveaux codes (il leur suffit d'aller dans la section « rédacteurs » de l'espace privé et de cliquer sur « modifier » à côté de votre accès, puis de choisir un nouveau mot de passe).

Si vous étiez le seul administrateur, il va falloir réinstaller SPIP pour créer un accès (voir plus haut : « Comment réinstaller SPIP ? »). Ne vous inquiétez pas, nul besoin de télécharger des fichiers : il s'agit juste de recréer un accès administrateur, sans toucher aux données enregistrées.

9 Je voudrais une nouvelle fonctionnalité ...

8 avril 2002

Vous pouvez écrire à spip@rezo.net pour la proposer, en donnant moult détails et en précisant les raisons qui vous poussent à vouloir une telle fonctionnalité.

N'oubliez pas cependant que SPIP est un logiciel libre, et que vous pouvez implémenter cette fonctionnalité vous-même si vous avez les compétences requises - auquel cas vous feriez des heureux en nous communiquant la version ainsi modifiée !

10 Mon problème n'est pas mentionné dans cette FAQ. Que faire ?

8 avril 2002

Parcourez la documentation⁶ correspondant au type de problème que vous rencontrez. Par exemple, si c'est un problème d'installation, consultez le manuel d'installation ou la FAQ technique.

N'oubliez pas également de vous familiariser avec l'interface de l'espace privé (où vous créez des rubriques, publiez des articles ...). Rien de tel que de « jouer » un peu avec les différentes pages disponibles pour appréhender au mieux le fonctionnement de SPIP !

Enfin, éditez les squelettes de mise en page du site public (les fichiers `.html`) avec un éditeur de texte afin de comprendre la façon dont les données sont structurées et affichées, grâce aux balises et aux champs spécifiques à SPIP.

11 Mon site est vide, que dois-je faire ?

8 avril 2002

La première chose à faire est de commencer à créer l'arborescence du site (au minimum une rubrique), que vous pourrez bien sûr compléter par la suite. Pour cela, cliquer sur « naviguer dans le site » sur le bandeau du haut de l'espace privé, puis utiliser le bouton *ad hoc* pour créer une nouvelle (sous-)rubrique.

12 Mon site sous SPIP est planté, est-ce que je vous fais un procès ?

8 avril 2002

Nous diffusons SPIP gratuitement. Pour cette raison, nous insistons sur le point suivant : nous n'offrons aucune garantie d'aucune sorte, ni service après-vente (vu que SPIP n'est pas vendu ...), ni garantie de résultat, ni obligation d'aide.

L'aide pour SPIP est donc basée sur le bénévolat et sur l'entraide des utilisateurs.

⁶<http://www.uzine.net/rubrique91.html>